

Département des ressources humaines
Service Développement des Ressources Humaines
Pôle Politique d'accueil, recrutements et carrières
DRH/SDEVRH/JYB/MJ n°2023-036

DECISION

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

- VU** le code général de la Fonction Publique ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des techniciens de la recherche, en sa séance du jeudi 9 novembre 2023 ;

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **techniciens de la recherche de classe exceptionnelle** au titre de l'année 2024 :

12 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00009059	AUGE Catherine	TECS	J	U1191	MARIN Philippe	Occitanie Méditerranée
00207678	BRUCKER-MAITTE Alexandra	TECS	J	DR	OULD-ALI Samir	Nord-Ouest
00050317	DAUDE Christelle	TECS	A	U1028	BERTRAND Olivier	Auvergne-Rhône-Alpes
00208126	ESTELLE Aude	TECS	A	U932	LENNON DUMENIL Ana	Paris IDF Centre-Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00200984	FAGOUR Sandrine	TECS	J	U938	FEVE Bruno	Paris IDF Centre-Est
00202648	GOURLAN-PALOUX Chantal	TECS	J	U1299	MARTINOT Jean-Luc	Paris IDF Sud
00511363	GUERIN Gwenaëlle	TECS	J	U1301	VALET Philippe	Occitanie Pyrénées
00202639	KOUYATE Khadidiatou	TECS	A	U996	BACHELERIE François	Paris IDF Sud
00016180	LEGER Lydia	TECS	A	US19	MEYER Laurence	Paris IDF Sud
00203468	MENNANI-EL HAMDI Nadia	TECS	J	DR	PARMANTIER Laurence	Paris IDF Sud
00017178	SIFOUANE Malika	TECS	J	U1163	LYONNET Stanislas	Paris IDF Centre-Nord
00204789	TRISMERCIN Olguine	TECS	J	U938	FEVE Bruno	Paris IDF Centre-Est

Fait à Paris, le 24 NOV. 2023

Le Président-directeur général



Pr Didier SAMUEL